

2020_CT2_210

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de Développement ESR Arbois et de son affectation

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_210- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 16 novembre 2020

02_1_02

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de Développement ESR Arbois et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

(Faint signature or stamp)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_210-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Innovation, ville intelligente, et économie de la connaissance, santé, recherche, enseignement supérieur

■ Séance du 17 décembre 2020

16326

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de Développement ESR Arbois et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération est inscrite au titre du CPER 2015-2020 pour un montant total de 2,2 M€, avec une participation de 0,2 M€ de l'Etat, 0,75 M€ de la Région et de 0,5 M€ pour le Département. Cette opération se décompose en deux projets structurants :

> Volet enseignement - la réhabilitation du bâtiment BELTRAM pour accueillir le MASTER "Sciences de l'environnement terrestre" actuellement éclaté sur plusieurs sites, en rapprochant les étudiants des laboratoires associés et des entreprises (coût 1,198 M€).

> Volet recherche - la construction d'une halle technologique pilote (CIRENE) dédiée à l'étude du cycle de vie des matériaux contenant des nanomatériaux et au développement de nouvelles technologies de recyclage (coût 1,002 M€).

Concernant l'opération «BELTRAM »

Suite à un avis émis par le bureau de contrôle technique au regard de la réglementation sur les établissements recevant du public, il s'est avéré nécessaire de prévoir une protection coupe-feu supplémentaire entre les différents niveaux du bâtiment.

De plus, la phase d'étude qui a été réalisée n'a pas prévu certaines prestations, ainsi les plans d'EXE fournis par les différentes entreprises ont nécessité des adaptations comme le passage de réseaux, des percements de plancher, murs et toitures ainsi que la fourniture de trappes d'adaptation de matériel technique (cabine d'ascenseur au gros œuvre existant).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_210-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

D'autre part, les futurs utilisateurs ont formulé de nouvelles demandes comme la création d'une salle supplémentaire et des travaux de propreté pour le sous-sol.

Par ailleurs, des désordres ont été constatés lors des travaux de démolition : la réutilisation en l'état des faïences murales des WC s'est avérée impossible et il est apparu des fuites en toiture masquées par la présence de faux plafond qui ont été démolis.

Enfin, il s'est avéré nécessaire d'intégrer au paysage et adapter les installations de chauffage et refroidissement situées à l'extérieur qui nécessitent une protection contre le vandalisme.

L'opération d'investissement Plan de développement ESR Arbois d'un montant de 2 546 000 € T.T.C. doit être augmentée de + 90 000 € T.T.C. et ainsi porter le montant total de l'opération à 2 636 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 015-7835/19/CM du Conseil de Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Plan de développement ESR Arbois » ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 90 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI9051AP Plan de développement ESR Arbois.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant de + 90 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI9051AP Plan de développement ESR Arbois.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI9051AP Plan de développement ESR Arbois pour un montant de + 90 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI9051AP Plan de développement ESR Arbois

Montant initial de l'AP : 2 546 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 90 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 2 636 000 € T.T.C

Déjà financé : 244 179.20 € T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 244 179.20 € T.T.C.

CP 2021 : 1 060 820.80 € T.T.C

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Plan de Développement ESR Arbois et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_210-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020